

# BOURSES



## COLLÉGIENS

**Votre enfant est collégien ?**

**Le Département du Calvados peut  
vous aider pour ses vacances  
cet été !**

Faites votre demande en ligne sur **calvados.fr**  
entre le 1<sup>er</sup> AVRIL et le 30 JUIN !

**CONTACT** [boursevacances@calvados.fr](mailto:boursevacances@calvados.fr)

**Si vous recherchez un accompagnement au numérique, rendez-vous dans un des 43 Points Info 14 !**

Bourses sous conditions de ressources (quotient familial inférieur ou égal à 700 € - attestation de paiement CAF de moins de 3 mois obligatoire).  
Montant de l'aide entre 50 et 150 € par enfant selon la nature de l'accueil ou du séjour. Ensemble des conditions d'obtention de l'aide disponibles sur [calvados.fr](http://calvados.fr)

